

Charte Forestière de Territoire de la Montagne Noire

Stratégie d'action & Programme d'actions 2015-2018

Septembre 2014

Sommaire :

Introduction

Axe 1 : Mobiliser la ressource bois du territoire.....P.4

Axe 2 : Renforcer l'offre touristique et l'accueil de public en forêt.....P.7

Axe 3 : Valoriser le bois local.....P.10

Axe 4 : Augmenter la résilience des forêts du territoire.....P.13

Programme d'action : déroulement et fin.....P.15

Annexe : Comptes rendus des huit réunions de groupes de travail

Introduction

Le 13 mars 2013 le premier comité de pilotage de la Charte forestière de territoire (CFT) de la Montagne Noire lançait les travaux pour la fondation de cette nouvelle charte, héritière de la CFT du Haut-Cabardès et Haut-Minervois et au périmètre élargi passant de 18 à 32 communes.

Le 10 décembre 2013 un second comité de pilotage de mi-parcours validait le diagnostic territorial et donnait le coup d'envoi aux réflexions sur la stratégie d'action de la Charte.

Après une pause nécessaire imposée par les élections municipales de mars 2014, le travail des groupes a réellement débuté et rapidement abouti en septembre à une vision structurée de la stratégie d'action à mettre en œuvre.

Huit réunions de groupes de travail se sont tenues de mai à septembre 2014 et ont abouti à retenir quatre axes majeurs d'action :

Axe 1 : Mobiliser la ressource bois du territoire

Axe 2 : Renforcer l'offre touristique et l'accueil de public en forêt

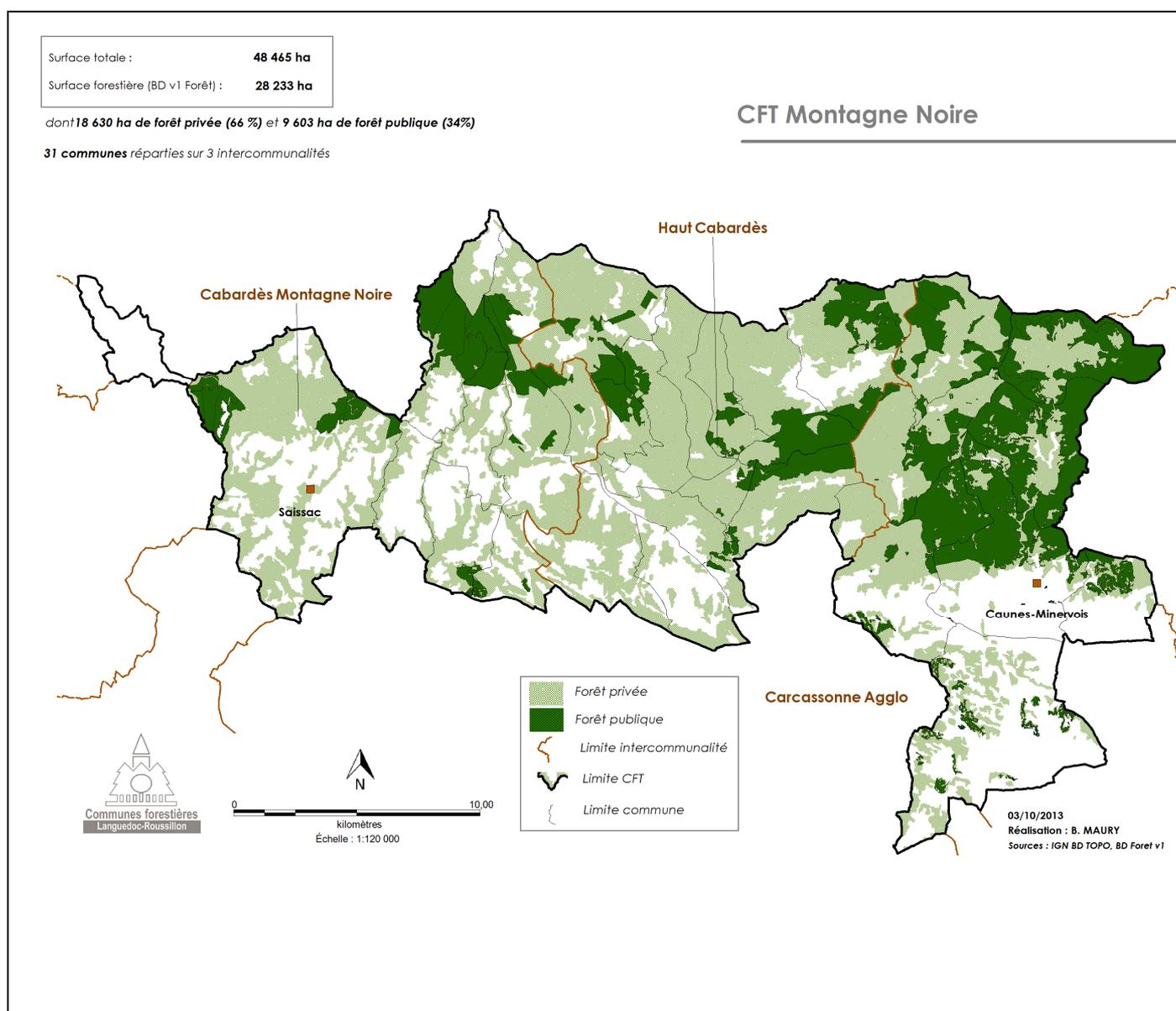
Axe 3 : Valoriser le bois local

Axe 4 : Augmenter la résilience des forêts du territoire.

De ces axes structurants, ont émergé des propositions d'actions concrètes rassemblées en programme qui sont détaillées dans ce document.

Le présent document constitue avec le diagnostic territorial le second tome des documents fondateurs de la Charte forestière de territoire de la Montagne Noire.

Axe 1 : Mobiliser la ressource bois du territoire



1.1 Constat de départ :

Le constat de départ sur cette thématique est qu'il y a sur le territoire une grande ressource forestière (58% de la surface du territoire est boisée) qui est inégalement mobilisée et valorisée. En effet on distingue une zone de plateau : le Sambrès de grandes plantations résineuses qui est le siège d'une activité et d'une valorisation très dynamiques et une zone de vallées dont certaines sont très encaissées et où l'on trouve des peuplements de feuillus très peu mobilisés et valorisés.

Le Sambrès est doté de grandes parcelles bien desservies et peu pentues, dont les propriétaires sont actifs et motivés. Ces derniers valorisent leurs bois en bois d'oeuvre qui offre le meilleur retour sur investissement et leur donne les moyens d'investir en forêt pour faire les opérations de sylviculture nécessaires.

Les vallées en forte pente du Cabardès peuplées de taillis de châtaignier sont aujourd'hui quasiment à l'abandon et non valorisées de même que de grandes surfaces de forêt méditerranéenne sur les piémonts de la Montagne Noire, plutôt arides et peuplées de chênes verts. Outre quelques valorisation ponctuelles en bois de chauffage de type bois bûche, les feuillus de ces zones ne sont pas exploités dynamiquement et leur qualité n'offre pas de débouché possible comme bois d'oeuvre. Cette valorisation moindre limite les frais que les propriétaires et les exploitants peuvent se permettre sur ces zones pour créer de la desserte ou investir en amélioration de peuplement.

1.2 Problématique :

Mobiliser la ressource bois présente a été une préoccupation au cœur de l'action de la précédente charte forestière qui a mené de nombreuses actions dans ce sens.

La ressource bois ne devient réellement une ressource économique que si on arrive à la sortir de la forêt pour la vendre.

Côté aval de la filière, les industries de la transformation comme les scieries cherchent à traiter plus de ressource pour conforter leur activité. Les objectifs européens déclinés par Etat et au sein de chaque région française de réduction des émissions carbone et de développement du bois énergie préconisent tous une plus grande mobilisation du bois pour alimenter les filières bois construction et bois énergie en développement. Un certain nombre de grosses unités industrielles qui consomment beaucoup de bois se construisent actuellement en périphérie proche du territoire et il y a déjà une concurrence sur l'accès à la ressource qui se fait sentir entre le bois énergie et le bois destiné à la papèterie. Limiter cette concurrence pour ne pas mettre en péril une partie de notre industrie implique d'aller chercher des bois qui n'étaient pas mobilisés jusqu'à présent et d'en mettre plus sur le marché.

De cette double volonté à la fois locale et régionale et allant des propriétaires forestiers aux entreprises de la transformation naît un objectif de renforcer la mobilisation de la ressource bois du territoire.

1.3 Objectif :

L'objectif que se donne la Charte pour aller dans ce sens est d'œuvrer à une meilleure mobilisation de bois en ciblant prioritairement ceux qui ne sont pas mobilisés aujourd'hui.

En matière de mobilisation un outil a été déployé sur l'ensemble de la Montagne Noire par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) : le schéma de desserte de la Montagne Noire. Cet outil établit des listes de projets de création et d'amélioration de pistes pour mobiliser un maximum de bois. Le gros avantage de cet outil est qu'il prend en compte l'ensemble des enjeux : qualité des peuplements, préservation de l'environnement, pente des terrains, quantité de bois, etc...Il préconise donc les meilleurs projets à tout point de vue possibles sur le territoire.

Afin de participer à une meilleure mobilisation, la Charte se donne donc comme objectif d'accompagner la réalisation des projets prévus au schéma de desserte par de l'animation ciblée en priorité sur les projets qui ne concernent ni l'ONF, ni la principale coopérative privée locale : Cosylva. En effet ces deux gestionnaires ont déjà des moyens humains pour étudier et réaliser les projets de pistes qui les concernent. Cependant il sera nécessaire de travailler avec ces deux structures au lancement du travail pour déterminer l'ordre de priorité des projets, puis dès que la propriété du foncier sera partagée et enfin lorsque les chantiers prioritaires auront été traités.

Un autre outil insuffisamment étudié sur le territoire est le débardage par câble. Il reste dépendant d'un minimum de desserte pour accéder à la parcelle mais permet ensuite de débarder dans des conditions de pente forte. La Charte se donne donc pour objectif d'étudier les possibilités d'intervention de prestataires utilisant ce matériel et de réaliser un chantier expérimental en forêt publique si les conditions semblent réunies après préétude sommaire. Ce chantier donnera lieu à une communication pour tous les forestiers locaux notamment les propriétaires privés.

Enfin des contraintes règlementaires pour les propriétaires forestiers des abords de la Rigole du Canal du Midi passant sur le territoire vont impacter fortement la mobilisation des bois dans cette zone du fait du classement de l'ouvrage au patrimoine de l'UNESCO. Une information aux propriétaires privés sera donc à programmer pour leur communiquer dans quelle mesure cela va les affecter.

1.4 Moyens :

- Sur l'ensemble de la durée du programme d'action (4 ans) la charte forestière prendra en charge une mission d'animation du schéma de desserte pour aider à une réalisation la plus complète possible des projets qui y sont inscrits.

Elle procédera à un état des lieux annuel des projets listés dans le schéma et travaillera en étroite collaboration avec la DDTM, qui l'a réalisé et les principaux gestionnaires forestiers du territoire qui ont été fortement impliqués dans sa conception. Une priorité sera établie en faveur des projets où les gestionnaires forestiers sont le moins concernés afin d'éviter au maximum les doublons d'animation avec ces structures.

- La charte forestière lancera une étude sur la possibilité d'intervention d'un prestataire spécialisé pour débarder par câble ainsi qu'un chantier expérimental qui suivra si l'étude est concluante. Une zone en forêt publique a déjà été repérée sur laquelle l'étude devra porter. Une journée de restitution sera alors organisée pour communiquer sur l'intérêt de cette technique à tous les propriétaires forestiers.

Axe 2 : Renforcer l'offre touristique et
l'accueil de public en forêt



1.1 Constat de départ :

Le diagnostic territorial a mis en lumière l'importance pour le territoire de la Charte, très rural et peu pourvu en entreprises importantes, de l'économie touristique qui est présente de manière diffuse sur tout le territoire et bénéficie de sites emblématiques structurants (sites pôles du Pays Cathare, Patrimoine Unesco avec la Rigole). La forêt omniprésente joue un grand rôle dans l'identité et l'attractivité du territoire pour le tourisme et il y a une forte volonté locale de développer l'accueil de touristes et de faire mieux connaître la richesse du territoire.

Parallèlement à une capacité d'accueil importante sur le territoire (chambres d'hôtes, gîtes, camping, village vacance), on constate également un manque en accueil de groupe, en accueil de camping-car et surtout un manque important de prestataire proposant des activités sportives de pleine nature. Le sport principal sur le territoire reste le VTT mais il s'organise aujourd'hui depuis l'extérieur du territoire sans retombée économique locale. Le manque global d'organisation du tourisme sur le territoire entraîne que nombre d'autres activités sont organisées depuis l'extérieur sans contact avec le territoire. La Communauté de communes de la Montagne Noire entreprend un travail pour suppléer à ce manque et recenser les prestataires touristiques. La Charte pourra profiter de ce travail pour développer des projets sur le volet forestier.

Une grande ressource en sentiers de randonnées et une animation de randonnée assurée par la Communauté de communes sur ces sentiers constituent un atout localement mais le coût de gestion pour leur entretien exclue pour l'heure d'en ouvrir de nouveaux.

1.2 Problématique :

Le but que se fixe la Charte dans ce contexte est de renforcer l'accueil de touristes en forêt afin de valoriser son usage social et dynamiser l'économie locale.

Eu égard au manque de connaissance sur les prestataires existants et leurs volonté d'action en forêt il paraît indispensable de faire un état des lieux des projets touristiques en lien avec la forêt auprès des communes, des prestataires actuels et des propriétaires forestiers.

Dans un second temps la Charte pourra travailler en appui à la concrétisation de ces projets dans le but de renforcer l'offre touristique du territoire.

En ce qui concerne les communes, une action de renfort d'animation ou d'équipement thématique sera sans doute demandée sur les sentiers existants. Les propriétaires privés pourraient avoir eux aussi des projets d'accueil sur leurs domaines.

Un exemple de produit très lié à la forêt et qu'il serait bon de faire aboutir sur le territoire est la création d'un parc accrobranche car cela fait partie des activités à proposer en forêt dont le territoire manque actuellement. L'hébergement en cabanes dans les bois pourrait être encouragé car cela bénéficie d'un bon engouement aujourd'hui.

1.3 Objectif :

L'objectif que se donne la Charte est donc un travail en deux temps, d'abord d'inventaire puis d'accompagnement des projets éventuels recensés. Pour cela l'animateur pourra s'appuyer sur les communes du territoire, le CRPF pour contacter les propriétaires privés et sur la CCI ou la Chambre des Métiers pour proposer de l'accompagnement de projet à celles et ceux qui le solliciterait.

La Charte se fixe en particulier comme objectif de définir une zone propice à la réalisation d'un parc accrobranche et de trouver un porteur de projet capable de l'installer et de l'exploiter.

1.4 Moyens :

- Sur l'ensemble de la durée du programme d'action (4 ans) la Charte prendra en charge une mission d'animation pour recenser les projets touristiques en lien avec la forêt avec l'appui des communes pour les prestataires de leur territoire, des structures d'accueil de tourisme : syndicat d'initiative des Ilhes, office de tourisme des Cammazes et du CRPF pour les propriétaires privés.

- Sur l'ensemble de la durée du programme d'action (4 ans) la Charte prendra en charge une mission d'animation pour l'accompagnement et la réalisation de projets touristiques en forêt s'appuyant sur le recensement parallèlement réalisé et sur l'expertise de partenaires comme les chambres consulaires.

Axe 3 : Valoriser le bois local



1.1 Constat de départ :

Le territoire bénéficie d'une zone de forêt productive essentiellement résineuse sur le plateau du Sambrès qui n'a pas de problème de débouché économique puisque les bois se vendent bien actuellement, même si le débouché n'est pas local. L'essentiel de la filière bois développe actuellement son activité en utilisant une ressource de bois de résineux, certaines scierie ne scient même plus de feuillus.

Il y a aux altitudes inférieures de grandes surfaces de forêts de feuillus, notamment des garigues de chênes impropres au bois d'œuvre et du taillis de châtaignier peu ou pas valorisé, issu de l'abandon des taillis utilisés autrefois pour la viticulture. Or ces bois ne sont pas de bonne qualité et donc leur débouché économique en transformation est très limité. L'énergie semble aujourd'hui le principal débouché possible pour ces bois.

1.2 Problématique :

Fort de ce constat simple, la priorité de la Charte est donc de travailler sur les bois qui ne trouvent pas de valorisation aujourd'hui et donc de travailler sur le principal débouché d'avenir pour ces bois : le bois énergie.

Le bois déchiqueté est le type de combustible le plus adapté aux bois que l'on cherche à valoriser, le travail sera donc orienté vers la promotion des chaudières à plaquettes et surtout celles de petites puissances qui sont le plus en phase avec les usages locaux de faibles volumes mais qui permettent de valoriser le bois mieux que les grosses installations qui sont sur des marchés plus concurrentiels. Les petites chaudières à plaquettes consomment de la plaquette forestière de qualité tandis que les installations plus importantes s'orientent plus vers les bois de rebut d'industrie.

1.3 Objectif :

Afin de renforcer l'usage de bois énergie, la Charte se donne comme objectif de développer des projets de chaudières à bois sur le territoire ou à proximité afin d'augmenter la consommation de bois déchiqueté produit par la SEMBE à Villanière. Une sensibilisation des élus devra être conduite et un recensement des bâtiments publics susceptibles d'accueillir un équipement de chauffage au bois déchiqueté devra être fait.

La CCI sera en mesure de fournir des informations sur les biens immobiliers des entreprises afin de les démarcher également. D'autres partenaires pourront être sollicités pour leur aide comme la Mutuelle Sociale Agricole (pour les agriculteurs locaux), le Pôle Energie 11 (pour l'animation générale sur le bois énergie), le CRPF (pour les propriétaires privés en forêt), le Conseil Général de l'Aude (pour les prédiagnostics). L'animateur coordonnera et participera à l'action globale devant concourir à la réalisation de l'objectif : développer des projets de chaudières bois à plaquettes.

1.4 Moyens :

- Sur l'ensemble de la durée du programme d'action (4 ans) l'animateur prendra en charge un travail multi-partenarial de recensement des projets possibles, de sensibilisation et de promotions des installations de chauffage au bois déchiqueté et enfin d'accompagnement de projet en cas de concrétisation.

Axe 4 : Augmenter la résilience des forêts du territoire



1.1 Constat de départ :

Le diagnostic de territoire fait apparaître que des volumes importants d'épicéas sont en cours de coupes et que cette mobilisation va se poursuivre étant donné que les bois arrivent à maturité et que les marchés sont porteurs. Dès lors un besoin soutenu en replantation va persister ces prochaines années.

La volonté de la Charte est de parvenir à sensibiliser les propriétaires afin de les inciter à diversifier leurs plantations et éviter la monoculture comme celle que l'on a observée sur l'épicéa en Montagne Noire.

L'intérêt d'une diversification est multiple : briser la monotonie du paysage et limiter les critiques des habitants qui perçoivent les plantations comme très artificielles, diversifier les habitats pour les espèces animales et végétales et enfin et surtout augmenter la résilience des forêts dans un contexte de changement climatique.

1.2 Problématique :

Le changement climatique introduit une incertitude forte sur l'état du climat et le type de station que l'on aura dans 50 ans et plus et donc sur l'adaptation des arbres à leur environnement. Une mauvaise adéquation espèce/milieu peut facilement impacter négativement la croissance ou même la survie des peuplements et donc le retour sur investissement des propriétaires forestiers. En diversifiant les peuplements il est démontré que l'on augmente ses chances de mieux résister à des conditions défavorables. De plus il est un facteur à ne pas négliger qui est celui des ravageurs (souvent champignons et insectes) qui peuvent pulluler plus rapidement sur une monoculture que sur des plantations diversifiées.

La problématique est donc de faire prendre conscience aux propriétaires de ces enjeux et les voir faire des choix de gestion prudents pour l'avenir allant dans le sens d'une plus grande diversité d'essence replantées.

1.3 Objectif :

L'objectif sera de contacter tous les propriétaires possédant des forêts de tailles importantes sur le territoire pour les sensibiliser à la diversification lors des replantations obligatoires auxquelles ils sont soumis par les plans de gestion durable.

Le cœur de cible de cette animation sera les propriétaires privés du plateau du Sambrès et leurs plantations d'épicéas mais l'animation pourra être faite pour tous les propriétaires intéressés publics ou privés.

1.4 Moyens :

- Sur l'ensemble de la durée du programme d'action (4 ans) le CRPF prendra en charge une mission d'animation pour sensibiliser les propriétaires aux vertus de la diversification à travers des réunions de terrain. L'intérêt de la diversification pourra être présenté en matière de paysage, de biodiversité, de changement climatique et de santé des forêts (résistance aux ravageurs).

- Un guide de station assorti de conseils de sylviculture sera également rédigé pour servir de base à la sensibilisation auprès des propriétaires. Il contiendra des données sur les différentes stations présentes sur le territoire de la Charte avec une attention particulière sur le plateau du Sambrès et sur les essences de bois cultivables ou recommandées. Des explications détaillées de sylviculture seront fournies pour servir d'aide à la décision pour les espèces utilisées en replantation. Ce document sera ensuite distribué et communiqué largement lors des réunions de sensibilisation.

Programme d'action : déroulement et fin

Des actions non inscrites au lancement de la Charte mais s'inscrivant pleinement dans sa stratégie pourront être introduites au cas par cas en cours de programme d'action si un besoin fort est exprimé par les partenaires.

La présente stratégie et les actions décrites qui s'y rapportent vont donner lieu à des bilans annuels durant les quatre années du programme d'actions qui seront rassemblés dans un bilan général au terme du programme.

Les bilans serviront à évaluer le travail de la Charte Forestière de Territoire de la Montagne Noire et à en suivre l'évolution.

Annexe : Comptes rendus des huit réunions de groupes de travail.

Cf. documents joints.